

JANVIER 2026

RETRAITES ACTIVES

LA REVUE DES SYNDIQUÉ·ES DE LA FSU-SNUIPP



DOSSIER

**FACE AUX INÉGALITÉS,
RÉPONDONS
SOLIDARITÉS**

EN BREF

OFFENSIVE SUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'extrême-droite est à l'offensive sur l'école. Son objectif: surveiller au plus près les projets pédagogiques ainsi que la mise en place des programmes d'Éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle. Elle n'hésite pas à instituer pressions et intimidation envers les enseignant·es par la mise en cause de leurs pratiques sur les réseaux sociaux. Plusieurs ont déjà été la cible d'insultes et de menaces, notamment via les réseaux sociaux et sont exposé·es à la violence d'une idéologie raciste, xénophobe, sexiste et homophobe.



LE CHIFFRE

X3

« Assurance maladie : les personnes âgées font face à des restes à charge presque trois fois plus élevés que les plus jeunes »

(Source: DRESS complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties - Éd. 2024 maj 04/25)

4 et 5
février
2026

Deux journées rien qu'à nous !

La mise en œuvre de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) dans la Fonction publique d'État démarre pour les actifs et actives le 1^{er} mai 2026. La FSU et ses syndicats dénoncent cette réforme imposée. Qu'en est-il pour les retraité·es ? Quelles conséquences individuelles et collectives ? Les 4 et 5 février 2026, la section nationale des retraité·es de la FSU organise un stage. Pour s'inscrire à cette session à Bagnolet dont les frais sont pris en charge par le centre de formation de la FSU, il suffit de créer son compte personnel sur :

➤ <https://formation.fsu.fr/formations/80>

ÉDITO



Prévoyance, en attente de clarification

Alors que la période d'affiliation est en cours, les actifs et actives ont reçu début décembre un mail de la MGEN les invitant à mettre à jour leur contrat prévoyance individuel. La FSU s'est aussitôt adressée à la MGEN pour lui demander de clarifier son propos qui laisse entendre une concurrence avec le futur contrat collectif.

De leur côté, les retraité·es pourront adhérer au contrat collectif, même si l'information ne semble pas toujours très claire suivant les interlocuteurs ou interlocutrices de la MGEN. Mais, puisque la solidarité intergénérationnelle n'existera pratiquement plus, les montants de cotisations demandés aux ex-agent·es pourraient les en dissuader.

La FSU est intervenue auprès de l'opérateur MGEN/CNP pour dénoncer la disparition de cette solidarité marquée notamment par la mise en place d'une tarification à l'âge.

SOLIDARITÉS CONTRE INÉGALITÉS Que restera-t-il de 2025 ? La valse des gouvernements ? Les alliances entre différentes composantes de l'Assemblée nationale ? La difficulté à faire voter un budget injuste ?

Pourtant modeste au regard des inégalités sociales et fiscales qui s'aggravent, le projet de taxe Zucman fait se dresser le grand patronat, les gouvernements et leurs soutiens. Mis sur la sellette, ils ne supportent pas que les citoyens et citoyennes se penchent sur la fiscalité des ultra riches. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, les baisses d'impôts et de prélèvements représentent au moins 311 milliards d'euros de manque à gagner pour les finances publiques. Les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises comptent pour près de 207 milliards.

Une partie de la population se rend compte qu'on peut vraiment faire autrement pour les retraité·es comme les salarié·es ou les jeunes qui souffrent tant des injustices sociales. Pour contrer ce mouvement, les véritables privilégié·es et leurs chargé·es d'affaires, sont de plus en plus tenté·es de se tourner vers l'extrême-droite. Farouches défenseurs de la politique de l'offre, tenants de la marginalisation des Services publics, xénophobes camouflés dans une conception instrumentalisée de la laïcité se retrouvent pour liquider les biens communs. Les votes de l'extrême-droite favorables aux mesures les plus libérales dévoilent son imposture, mais ses idées complaisamment distillées deviennent acceptables pour certains groupes parlementaires.

Avec le groupe des 9, les retraité·es de la FSU-SNUipp seront présent·es pour défendre les solidarités et la démocratie qui seront au cœur des rendez-vous de l'année 2026. **MARYSE LECAT**

SOMMAIRE

En bref → 2-3

Dans mon asso → 4-5

Dossier → 6-11

Décryptage → 12

Le Temps de vivre → 13

Découvrir → 14-15

4 questions → 16

DANS MON ASSO

L'ÎLE BERDER, UN BIEN COMMUN



**Berder est un
joyau du Golfe du
Morbihan où l'on
peut se rendre à pied.**



C'est une île envoûtante de toute beauté, caractérisée par la rencontre de la Bretagne pour son cadre et de la Méditerranée pour sa végétation. L'association « Berder ensemble » se bat pour qu'elle demeure un espace de nature préservée.

L'association « Berder ensemble » a été créée en 2021, cette création faisant suite à une mobilisation qui a débuté en 2012 lorsque l'île a été mise en vente par le précédent propriétaire, le groupe Yves Rocher. Une pétition demandant à ce que Berder devienne un parc départemental avait été alors lancée et a très vite obtenu un vif succès – 18 000 signatures – relayée par les médias locaux, régionaux et nationaux.

En 2016 la presse a fait connaître que le promoteur OCDL du groupe Giboire s'était porté acquéreur de l'île pour la somme de 4 millions d'euros afin d'y réaliser une opération immobilière, en l'occurrence un hôtel de luxe 4 étoiles avec piscine, SPA, 97 places de parking... et une extension du bâti de l'ordre de 30 %.

Plusieurs associations de défense de l'environnement se sont regroupées pour s'opposer à ce projet et ont déposé fin mars 2022, un référendum devant le tribunal administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) demandant la suspension du permis de construire, accordé par la mairie de Larmor-Baden (Morbihan) en mars 2020.

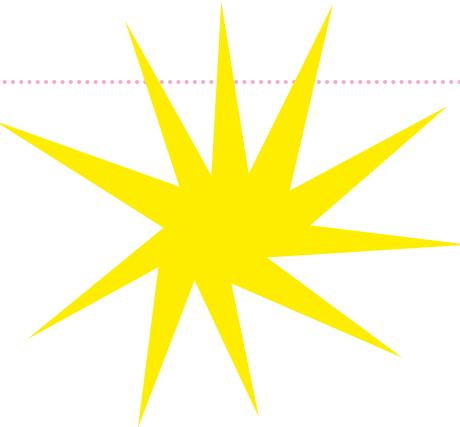
Le plan local d'urbanisme de la Commune de Larmor-Baden, qui avait été adapté pour permettre l'opération a été annulé, y compris par le Conseil d'État. Le permis de construire a été également annulé ainsi que divers travaux entrepris.

Une mobilisation plurielle

L'association « Berder ensemble » a accompagné ces actions par une mobilisation grand public en diffusant de l'information et en mobilisant lors de nombreux rassemblements, qui ont permis de faire connaître à l'échelle locale et nationale, à la fois l'action de l'association et les enjeux de la préservation de cet espace au cœur du Golfe du Morbihan. Les présidents d'honneur, Jean-Louis Etienne, Irène Fraïn, Titouan Lamazou, Yann Queffélec, Eugène Riguidel, Gilles Servat, ont également, par leur notoriété et leurs réseaux, contribué à cette mobilisation. Désormais, le propriétaire de l'île, le groupe Giboire, a informé de l'abandon de son projet, le plan local d'urbanisme est annulé et l'île Berder a été classée dans son intégralité, espace remarquable du littoral par le juge administratif.

De nouveaux projets

En considérant les difficultés financières actuelles des collectivités, l'association « Berder ensemble » a pris contact avec le Conservatoire du Littoral pour



connaître sa position et a en même temps organisé auprès de ses adhérent·es, et plus largement des habitant·es de la proche région, des consultations pour recueillir des idées d'activités utiles pouvant exister sur l'île Berder, de façon à trouver des affectations aux 5000 m² de son bâti. Le Conservatoire du littoral s'est montré intéressé, dès lors que des projets viables émergeraient et que des porteurs de projet se feraient connaître.

L'association « Berder ensemble » a décidé de publier dans un livre imprimé en 2000 exemplaires les résultats de ces consultations qui ont duré 18 mois et réuni une centaine de personnes. Elle saisit donc aujourd'hui le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour qu'il accepte de devenir le creuset et l'animateur, compte tenu de son expertise, des recherches de solutions les plus viables pour trouver un avenir pour l'île Berder. Le groupe OCDL Giboire n'a pas encore fait connaître sa position, dans l'attente des dernières décisions de justice à venir selon « Berder ensemble ».

« L'île Berder a été classée dans son intégralité “espace remarquable du littoral” par le juge administratif »

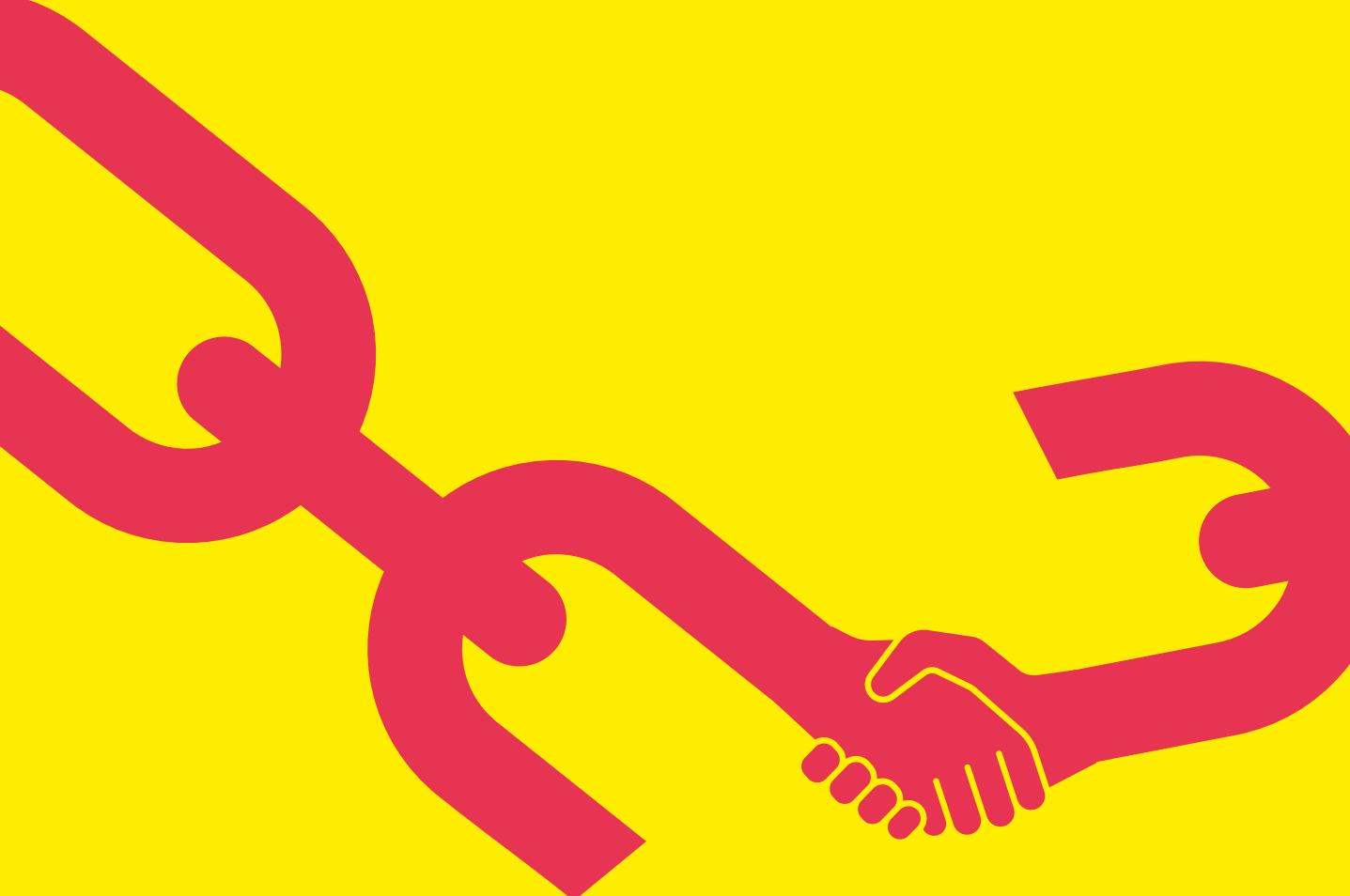
Mais avant que l'île ne soit remise sur le marché, il a semblé important, pour le comité d'animation de l'association, de construire ensemble une solution qui puisse être acceptable, à la fois par toutes les collectivités et les habitant·es, toutes celles et ceux qui ont à cœur la préservation et la valorisation des sites du Golfe du Morbihan, et également permettre une issue pour l'actuel propriétaire. **FRANÇOIS COCHAIN**

ZOOM



CIRCUIT PUBLIC

L'île Berder est située dans le département du Morbihan sur la commune de Larmor Baden. C'est un lieu de promenade très prisé des habitant·es du golfe du Morbihan, des vacanciers et vacancières pour son circuit pédestre de 2,5 km le long du sentier côtier. Seul le sentier côtier est public du fait de la Loi « Littoral ». Il faut une petite heure pour en faire le tour. Mais les 23 hectares de ce joyau sont une propriété privée et font l'objet d'appétits immobiliers. Une lutte locale s'y déroule depuis quelques années pour que ce lieu si beau et si reposant devienne un espace public ouvert à toutes et tous et non une installation à usage privatif réservé aux plus fortuné·es.



FACE AUX INÉGALITÉS, RÉPONDONS SOLIDARITÉS

DOSSIER RÉALISÉ PAR ÉVELYNE FORCIOU, JACQUES LECOFFRE, SONIA LEJEUNE,
CLAUDE RIVÉ, LAURENCE TOUROU, JEAN-Louis TROUINARD

DOSSIER

LE TEMPS DE LA JUSTICE EST VENU

La construction des budgets traduit l'obsession du gouvernement et du patronat à poursuivre la saignée dans les services publics, les collectivités locales et les comptes sociaux, au mépris des besoins.

Comment peut-on encore comprimer les dépenses publiques et laisser prospérer, sans y toucher, les fortunes privées bâties sur le dos du travail et des fonds publics, sur la captation patrimoniale ? Les cris d'orfraie des possédants, largement relayés par une presse attachée à leurs intérêts ne peuvent masquer les évidences largement documentées reprises dans ce dossier.

Les inégalités de patrimoine et de revenus se creusent à grande vitesse sans que la fiscalité ne les corrige. Pire, elle les renforce. Selon les calculs d'ATTAC, en 10 années, la baisse d'impôts a privé le budget de l'État de 450 milliards.

Il est plus que temps de mettre au cœur du débat une fiscalité qui permette, par une plus grande progressi-

vité, de s'attaquer aux défis qui concernent l'ensemble de la société et qui appellent des investissements très importants : le vieillissement de la population, la transition écologique, la santé, l'éducation...

Quels choix de société ?

Les services publics sont au cœur de ces défis. La capacité qu'on leur donne ou non d'accomplir leurs missions au service de toutes et tous sur l'ensemble du territoire dessine le type de société envisagé, fracturée ou solidaire. Laisser s'accumuler d'immenses fortunes quand une part de plus en plus grande de la population s'enfonce dans les difficultés et la pauvreté nourrit le sentiment d'injustice et la colère qui alimentent trop souvent le vote pour l'extrême droite, pourtant largement complice. Le risque de vacillement démocratique est une donnée à prendre en compte !

L'engagement des forces sociales, syndicales et associatives, dans l'explication des enjeux, dans la production et la diffusion des possibles et dans une mobilisation citoyenne consciente et nombreuse est une dimension essentielle à laquelle la FSU-SNUipp comme la FSU travaillent sans relâche. Ce dossier y contribue.

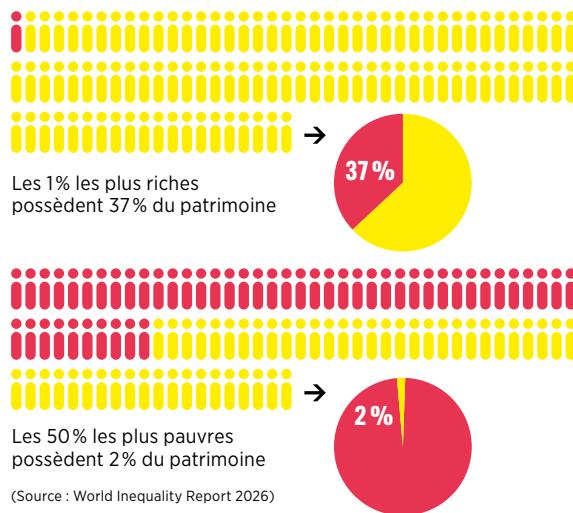
ENVOLÉE DES INÉGALITÉS

À travers le monde, les inégalités de revenus et de richesses approchent des niveaux jamais observés*. En 2025, quelle est la situation en France ?

Les quelques dizaines de milliers de ménages les plus nantis de France, ont vu leurs revenus fortement augmenter. « Parmi les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine, 53 % appartiennent également aux 10 % les plus aisés en matière de niveau de vie »**. Si les revenus sont globalement très inégalement répartis au sein de la population, le patrimoine l'est encore plus. L'accumulation de celui-ci est dû aux transmissions, donations, successions et héritages.

Selon les carrières et le genre, les inégalités de la vie professionnelle perdurent pour certain-es voire s'aggravent à la retraite. La pension constitue la majeure partie des ressources des retraité-es. De 2023 à 2024, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (APSA) et l'Allocation solidarité vieillesse qu'elle a remplacée, ont concerné 96 000 bénéficiaires supplémentaires. Certain-es ne touchent que cela ou une pension de réversion, notamment les femmes.

Des inégalités mondiales béantes



Une épargne à deux vitesses

Les politiques de soutien indifférencié à l'économie pendant le COVID ont surtout profité aux plus fortuné-es. Leur épargne excédentaire s'est transformée en patrimoine financier. Pour les 10 % les plus aisé-es, il croît tout seul. À l'inverse, depuis 2023, celui des ménages modestes stagne. Confrontés à la hausse des prix, ces derniers ont dû puiser dans leur épargne.

Selon les carrières et le genre, les inégalités de la vie professionnelle perdurent pour certain-es voire s'aggravent à la retraite.

Le mal-logement touche de plus en plus les retraité-es en location par la précarité énergétique, l'insalubrité et des conditions de vie inadaptées, aggravées par des revenus modestes et la perte d'autonomie. La peur de l'expulsion est présente. Faute de moyens, de gros travaux nécessaires ne sont pas réalisés par les retraité-es propriétaires de leur habitat.

Des politiques de plus grande répartition des richesses sont incontournables pour rompre avec la croissance exponentielle des inégalités économiques et environnementales subies par la majorité de la population. L'urgence d'une taxation des ultrariches se confirme.

*Rapport World Inequality Lab

** Insee, nov. 2025 : <https://snu2.fr/4sEgcZh>

Une part de revenus de plus en plus favorable au capital

1980	61 %	TRAVAIL	39 %	CAPITAL
2025	53 %	TRAVAIL	47 %	CAPITAL

En 1980, 61% des revenus vont au travail et 39% au capital, contre respectivement 53% et 47% en 2025.

(Source : World Inequality Report 2026)

ENTRETIEN

« Les nouveaux emplois précaires paupérisent une partie de la population »



MICHEL DEMOLDER,
maire depuis 2020 de
la commune de Pont-Péan,
intégrée à Rennes
Métropole (Ille-et-Vilaine).

1

Maire de votre commune, quelles sont les difficultés rencontrées par la population ?

Dans une commune de 4 350 habitants comme Pont-Péan, les élus sont confrontés aux inégalités que vivent des habitants et habitantes notamment en termes de pouvoir d'achat ou d'accès au logement. Malgré un taux de chômage relativement faible (de 6 %), les nouveaux emplois précaires paupérisent une partie de la population. Nous avons deux fois plus de familles ou personnes seules accueillies à la banque alimentaire qu'en début de mandat. Les difficultés d'accès au logement social se sont aussi intensifiées avec un faible taux de rotation (2 %) sur les 335 logements existants. À cela, s'ajoutent des loyers de plus en plus élevés dans le parc privé et des difficultés d'accès à la propriété pour les primo accédants.

2

Quels sont les moyens d'action ?

Pour la restauration scolaire, nous pratiquons une tarification progressive allant de 1€ à 5€ le repas. Le Centre communal d'action sociale gère avec l'aide de bénévoles une banque alimentaire qui permet aux familles vivant avec les minimas sociaux d'avoir accès à des produits alimentaires de qualité, frais ou secs, ainsi que des produits d'hygiène. Le programme local de l'habitat de Rennes Métropole permet de construire une offre de logement adaptée à tous : logements sociaux, bail réel solidaire, dissociation du foncier et du bâti pour réduire le coût d'accès à la propriété pour les premières acquisitions. L'accent est mis sur le logement social : nous sommes passés de 8 % de logements sociaux en 2008 à 19 % en 2025 grâce aux objectifs du programme local de l'habitat et la volonté municipale.

3

Quelles perspectives d'avenir ?

La lutte contre les inégalités suppose une volonté politique et des moyens croisés entre les différentes collectivités – communes, EPCI, départements, régions – et l'État. On ne pourra améliorer le quotidien des habitant·es que si les budgets des communes ne sont pas asphyxiés au nom de la sacro-sainte règle du pacte de stabilité et de croissance européenne entraînant la réduction des dotations de l'État au bloc communal. Les débats parlementaires autour du Projet de Loi de Finances 2026 se font dans un contexte d'instabilité politique qui peut fragiliser les politiques de solidarité. Il faut pouvoir dégager des recettes indispensables en taxant les ultra-riches dont le patrimoine s'est fortement accru depuis 20 ans.

15,4 %

C'est le taux de chômage des ouvrières et ouvriers peu qualifiés

3,7 %

C'est le taux de chômage des cadres

Source: Observatoire des inégalités rapport 2025

LES RETRAITÉ·ES, DES PRIVILÉGIÉ·ES ÉGOÏSTES?

Loin de constituer une charge pour la société, les retraité·es participent à son essor et doivent bénéficier de la redistribution des richesses.

Le rapport du Conseil de l'âge* (septembre 2025) s'attaque au préjugé de la « charge nette » que représenteraient les seniors. Il montre que ce sont de véritables moteurs d'actions collectives, des acteurs et actrices essentiels de leurs entourage et communautés, et des créateurs et créatrices de valeur. Notant que les organisations associatives et syndicales font face à des difficultés pour renouveler leurs adhérent·es et militant·es seniors, en raison de l'usure issue de la vie professionnelle, du sentiment de décalage des néo seniors avec les structures existantes et des évolutions de leurs attentes, il explore des pistes pour repenser l'accompagnement à la participation

afin de surmonter ces freins. Il analyse aussi la participation sociale des seniors sous le prisme de leur contribution économique, sociale et environnementale. Au-delà de leur poids dans la consommation totale et les transferts alimentant celle des générations plus jeunes, le Conseil rappelle que la contribution des plus de 50 ans par le biais des tâches réalisées pour autrui (domestiques, aide informelle, associatives) est significative, estimée entre 0,5 % et 1,9 % du PIB.

Imposer une juste redistribution

Le Conseil montre à nouveau qu'on ne peut pas juger de la situation actuelle et future des seniors à l'aune du destin des générations du baby-boom dont près de 11 % vivent néanmoins sous le seuil de pauvreté. Il note, sur la base des travaux de l'Insee, que dès lors que l'on considère les pensions de retraite comme des revenus liés à un salaire différé et non à une prestation sociale, il est légitime que les personnes de 65 ans et plus vivant en France bénéficient autant que les plus jeunes générations de la redistribution et des services publics, quand bien même leurs dépenses de santé sont plus importantes.

Ce rapport conteste de fait l'idée que les retraité·es représenteraient une charge importante pour la solidarité nationale !

* Consulter: <https://snu2.fr/48PZgpx>

ZOOM

Halte à l'âgisme



Utilisées pour diviser, des idées fausses et des préjugés circulent et ciblent les retraité·es comme un ensemble indifférencié, de personnes nanties, responsables de la dette, du trou de la « Sécu »...

Cette discrimination liée à l'âge n'est pas plus acceptable que celles liées au handicap, à la situation de vie ou de ressources, d'origine ou de culture, de genre ou d'orientation sexuelle. Pour que soient abordées de manière juste et équitable les questions relatives à la tranche d'âge des retraité·es, il faut mettre en évidence leur juste place dans la société et la diversité de leurs situations.

Défendons individuellement et collectivement, dans un cadre juste et solidaire avec les actifs et actives, la volonté d'être toutes et tous respectés !

6 ans

14 %

C'est le pourcentage
de Français·es (9,1 millions)
sous le seuil de pauvreté
(1216 € / mois)

INSEE RAPPORT 2025

C'est la différence
d'espérance de vie entre
les cadres supérieurs
et les ouvriers / ouvrières

INSEE RAPPORT 2025

30 MILLIONS
D'EUROS

Avec le pacte Dutreil
c'est l'avantage fiscal moyen
pour 1 % des transmissions
d'entreprises

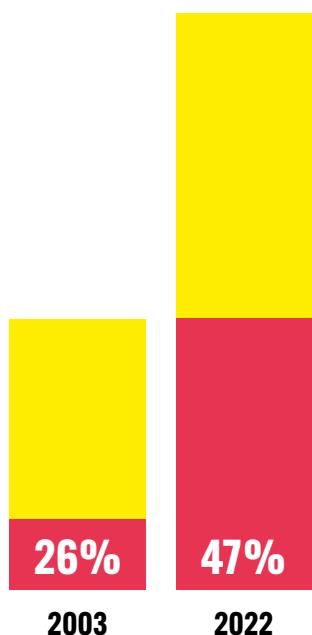
COUR DES COMPTES RAPPORT 2025

+ 119 %

En 2003, les 0,1 % des foyers fiscaux
les plus riches gagnaient en moyenne
469 000 euros par an. En 2022, cette
moyenne a plus que doublé, pour
atteindre 1 million d'euros. Cette
progression est 2,6 fois plus rapide
que pour le reste des Français.

RAPPORT INSEE 2025

Part des revenus
en actions
et obligations



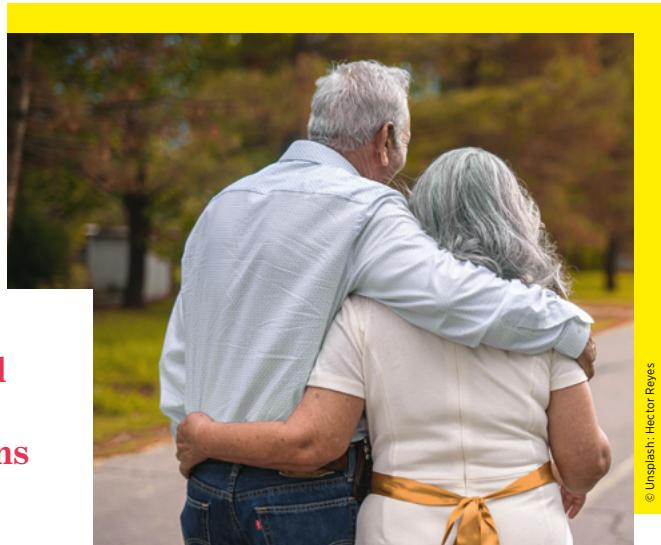
2003

2022

DÉCRYPTAGE

DROITS FAMILIAUX, DROITS CONJUGAUX : DANGER?

**Suite à la saisine du 23 mai 2023
par l'ex-première ministre, le Conseil
d'orientation des retraites (COR)
a mené une réflexion sur les évolutions
possibles des droits familiaux
et conjugaux.**



Actuellement, les droits familiaux représentent 25 milliards d'euros qui bénéficient à la quasi-totalité des mères, ainsi qu'aux pères de famille nombreuse.

La réversion, qui est très majoritairement perçue par les femmes (87,3 % des bénéficiaires), contribue à réduire les écarts entre les pensions des femmes et des hommes de 35 % à 23 %.

Les pistes d'évolution des droits familiaux

Le COR réaffirme l'objectif prioritaire d'une compensation des effets des enfants sur la carrière des mères de famille. Des hypothèses ressortent :

- l'allocation vieillesse des parents au foyer serait limitée jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant. Cela permettrait de recentrer le dispositif sur les interruptions d'activité de courte durée et le rendre cohérent avec l'âge de scolarité obligatoire ;
- la majoration de durée d'assurance serait de 4 trimestres au titre de l'accouchement ou de l'adoption. (4 autres trimestres seraient conditionnés à des périodes de carrière incomplète dans les trois années suivant la naissance) ;
- les majorations de pension, plafonnées dans leur montant, seraient redirigées vers les bénéficiaires de validation de périodes au titre des enfants, quel que soit leur nombre (3 % pour un enfant, 6 % pour deux et 20 % pour trois enfants et plus).

Les pistes d'évolution des droits conjugaux

Afin d'atteindre l'objectif de maintien de niveau de vie du conjointe ou de la conjointe survivante, le COR propose une nouvelle formule de calcul de la pension de réversion, déterminée en déduisant un tiers de la pension du conjoint ou de la conjointe survivante à deux tiers de celle de la personne défunte. En cas de solde négatif, la pension de réversion est nulle.

Ce qui revient à dire qu'il y aura beaucoup de perdant-es avec ce futur calcul.

Parmi les autres évolutions envisagées figure l'extension des droits à réversion aux partenaires d'un PACS (9 % des couples cohabitants) et, sous certaines conditions, aux couples en concubinage (18 %).

Des perspectives à la baisse

Le rapport précise qu'avec les pistes de rénovation proposées, les dépenses consacrées aux prestations totales diminueraient de 1,3 % d'ici 2070. Une généralisation de la condition de ressources à tous les régimes ferait quant à elle baisser les dépenses de réversion de 17 % à cet horizon.

Portée par des considérations essentiellement financières et non de justice sociale, le COR propose une réforme transférant une partie des droits conjugaux vers les droits familiaux, dans une logique d'individualisation accrue des droits à la retraite. Pour l'heure, aucune mesure n'a été officiellement adoptée.

MARYSE LECAT & SONIA LEJEUNE

LE TEMPS DE VIVRE



Le Chantier

Dominique Cornet

120 p.- 13 €

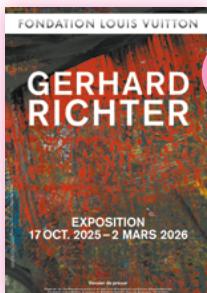
Éditions Henry

LIVRES

L'histoire ? Le père part, très loin, travailler sur un autre chantier. La mère de Maëlle refuse de le suivre.

Le chantier commence, intrigant, mystérieux. C'est avec une certaine maturité et beaucoup de lucidité que Maëlle du haut de ses onze ans se confronte à bien des mystères et des non-dits. Mais aussi avec ses propres ombres, ses interdits, dans un rapport mère-fille qui s'inverse parfois. Quatre mois, une tranche de vie, une bascule. Portrait très sensible de deux personnages féminins, avec en filigrane le rapport d'une petite fille au mystère du grandir, du devenir, avec ses blancs, ses incomplétries.

Dominique Cornet, retraité de l'éducation nationale, a été longtemps directeur d'une école à Abbeville dans la Somme. Il a publié des nouvelles et de la poésie aux éditions « Rhubarbe », « Henry » ou encore « Les petits ruisseaux ». *Le Chantier* est son premier roman sorti en avril 2025 dans la collection « La vie comme elle va » aux éditions Henry.



EXPOSITION

Gerhard Richter

du 17/10/2025

au 02/03/2026

Fondation Louis Vuitton

Né à Dresde en 1932, Gerhard Richter a grandi pendant la Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre. Ses années d'apprentissage se passent en Allemagne de l'Est, sa formation y est classique. En 1961, il prend la décision de passer à l'Ouest.

Pourquoi voir l'exposition Richter à la fondation Louis Vuitton ? Elle réunit la plupart de ses œuvres majeures et couvre soixante ans de sa production picturale jusqu'en 2017, date à laquelle il privilégie le dessin. L'artiste est encore vivant, il utilise la peinture pour questionner le réel et non le représenter, ses techniques sont très inspirantes pour le monde éducatif.

MUSIQUE



J.S.Bach, 300 ans après!

France Musique

Le compositeur a inspiré des générations de musiciens et musiciennes jusqu'à nombre d'artistes de jazz. Avec le Bach du dimanche, France Musique livre (de bon matin) suites et cantates, passions et concertos... Heureusement, les émissions peuvent être réécoutes en podcast ! On y découvre la créativité de la dynastie Bach, les relations entre musiciens, noblesse et clergé allemands des XVII^e et XVIII^e siècles ou les échanges entre musiciens européens de l'époque. Nul besoin pour apprécier les interprétations d'hier et d'aujourd'hui d'être pénétré-e de foi luthérienne.

On découvre aussi des travaux de recherche et de musicologie. C'est ainsi que 300 ans après, ont été dénichées deux chalettes, l'une pour orgue, l'autre pour clavecin du jeune Jean-Sébastien, œuvres inconnues jusqu'à présent (Émission du 23 novembre 2025).

Bonne écoute de la radio de service public qui offre encore de belles partitions !

DÉCOUVRIR...



NANTES, LA SURPRENANTE !

Porte d'entrée de la Bretagne, Nantes est pleine de contrastes, ancrée dans un passé à la fois bourgeois et ouvrier.

C'est une ville qui se renouvelle sans cesse, se transforme au fil du temps et accueille l'art à bras ouverts.

Il y a mille façons de découvrir Nantes... Peut-être y viendrez-vous pour une exposition au musée d'Arts (« Sous la pluie » jusqu'au 1^{er} mars 2026), pour la musique à la Folle journée (février), pour le Château des Ducs de Bretagne (exposition « Expression(s) décoloniale(s) » du 8 mai au 8 novembre 2026), pour admirer le passage Pommeraye ou savourer une douceur tout en admirant les mosaïques de la brasserie La Cigale (immortalisée par Jacques Demy dans Lola).

Nantes est une ville aérée. Chacun des onze parcs a son ambiance : l'île de Versailles en bord de l'Erdre et ses jardins japonais, le parc floral de la Beaujoire, les animaux au parc de la Chantrerie, l'arboretum au cimetière parc, les folies nantaises (petits châteaux) à Procé ou la Gaudinière, la Folie des Plantes au Grand Blottereau (septembre). Cheminez depuis le parc des Oblates dans les anciens quartiers prolétaires et bretons de Chantenay et de la Butte Saint-Anne jusqu'au musée Jules Verne (né à Nantes), pour admirer le point de vue sur la Loire, l'île de Nantes et le Jardin Extraordinaire - avec ses cascades et ses falaises à escalader - créé dans une ancienne carrière.

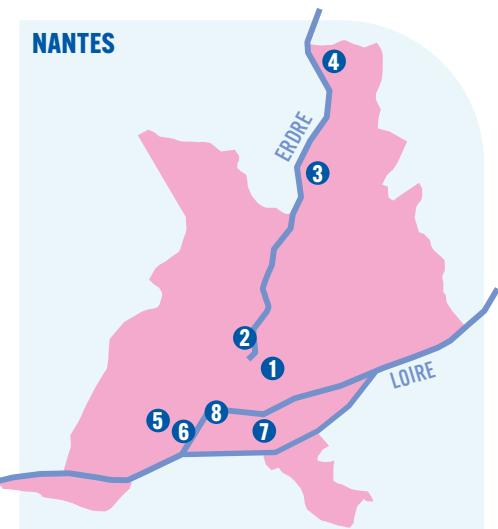
La culture et l'art s'enrichissent

D'un quartier dédié aux constructions navales jusqu'aux années 1960, l'île de Nantes a vécu une renaissance, avec son éléphant, son Carrousel des Mondes marins, ses Machines de l'Île. C'est un lieu de détente qui garde une mémoire industrielle : deux grues Titan jaune et grise, des cales des chantiers navals et un Centre d'Histoire du Travail qui regorge de documents sur l'histoire sociale. Les luttes syndicales à Nantes et en Loire-Atlantique trouvent leur écho dans les grèves et manifestations actuelles. En 1955, un manifestant de 24 ans, Jean Rigollet, est tué à Nantes par un CRS le 19 août. On retrouve cette radicalité en mai 1968 ou encore lors de l'opposition à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Nantes a cette particularité : les manifestations n'y sont pas déclarées.

L'Histoire affichée en plein centre

Nantes a choisi de regarder en face à son passé lié à la traite négrière. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, elle devient le premier port de traite humaine en France, armateurs et négociants s'enrichissent, des manufactures d'indiennes (tissus imprimés échangés en Afrique contre des esclaves) se développent ; personne ne veut renoncer à cette prospérité au point de poursuivre la traite illégale sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Cet enrichissement est bien visible dans l'île Feydeau et le long du quai de la Fosse, les riches demeures d'armateurs étonnent par leur façade penchée. Malgré des réticences, un Mémorial de l'abolition de l'esclavage a vu le jour en 2012, il évoque l'enfermement des captifs et captives dans les cales des navires, un parcours urbain jalonné de panneaux et de 2 000 plaques au sol mène du Mémorial jusqu'au Château, les anneaux de Buren longent le quai des Antilles sur l'île de Nantes et rappellent les anneaux des esclaves. Kenavo ! À la r'voyure !

CATHERINE KERNOA & ANNIE CAILLAUD-BELLEAU



- | | | | |
|---|------------------------------|---|-----------------------|
| 1 | Château des Ducs de Bretagne | 5 | Butte Saint-Anne |
| 2 | Île de Versailles | 6 | Maison de Jules Verne |
| 3 | Parc de la Beaujoire | 7 | Île de Nantes |
| 4 | Parc de la Chantrerie | 8 | Machines de l'Île |

ZOOM

Le V.A.N., entendez Voyage à Nantes



Tout l'été, un ruban vert serpente dans Nantes et sème des œuvres d'art... une grande fontaine place Royale où des « presque vrais personnages » prennent la place des sculptures habituelles : des femmes s'échappent des fontaines Wallace, d'immenses lutins de fer s'enroulent dans les arbres du Jardin des Plantes, un rideau d'eau tombe du toit du théâtre Graslin, un nid géant apparaît au-dessus de la Loire, un toboggan s'installe dans les douves du Château des Ducs de Bretagne, Louis XVI disparaît de sa colonne et laisse place à un homme qui marche à l'envers, des bottes fantômes gravissent l'escalier de la butte Sainte-Anne...

GRAND ENTRETIEN



Colette Bec

professeure émérite à l'Université Paris-Cité,
où elle enseignait la sociologie des politiques sociales*.

1

Vous avez écrit en 2017 que «La concurrence dégrade la santé au rang de marchandise.» Expliquez-nous.

Le projet de Sécurité sociale visait à abolir le privilège de sécurité en proclamant le droit à une égale protection pour tous. Certes, la concurrence n'a jamais été totalement abolie puisque l'Agirc et l'Arrco, organismes d'assurances avaient conservé une part subsidiaire du marché dans les retraites complémentaires. Mais, depuis les années 1970-80, cette logique du marché s'est accrue avec la rétractation du monopole public et dès lors, une offre surabondante de « produits ». La réforme en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026, en élargissant l'espace offert à l'acteur privé, marque le point d'aboutissement de cette logique. Elle acte le rétrécissement de la couverture obligatoire solidaire au profit d'une logique de marché.

2

Quel est le meilleur moyen de résister à cette dérive ?

La question de la protection doit être posée en termes politiques, c'est-à-dire comme condition d'une égale liberté. Posons-la en termes d'interdépendance sociale. Nous pouvons faire une analogie avec le défi écologique : il n'est pas de salut individuel ou étriqué, catégoriel. Dans les deux cas, le défi ne supporte pas une logique de fragmentation. Il s'agit d'organiser le Tout pour donner vie aux principes de solidarité.

« La question de la protection doit être posée en termes politiques, c'est-à-dire comme condition d'une égale liberté. »

3

Vos travaux insistent beaucoup sur la nécessité de développer l'éducation à la solidarité. Pourquoi ?

Dans une conjoncture où l'individualisme est célébré, cette idée n'est certes pas dans l'air du temps qui encense la réussite individuelle, le chacun pour soi, une liberté hors sol.

L'éducation à la solidarité, « un travail sur les mentalités et sur les mœurs », disait Pierre Laroque, doit s'imposer comme une obligation civique.

En effet une réception passive et ignorante des bénéfices des avancées législatives ne peut aboutir à terme qu'à des résistances ou à un individualisme accru. Quand la compréhension de la solidarité et de sa fonction font défaut, seule reste la dimension de contrainte. Se développe alors un attachement à un droit pensé comme un dû, dans une méconnaissance totale des principes de solidarité qui président à l'institution. Aussi, du fait de cette méconnaissance, sommes-nous contraints de réapprendre la solidarité, la dette de chacun vis-à-vis du collectif. On oublie trop souvent ce que la réussite individuelle doit au collectif, à l'école obligatoire, à la sécurité sociale. Comme un laboureur qui ignoreraient ce qu'il doit à l'inventeur de la charrue, selon la formule du solidariste Alfred Fouillée.

4

Auriez-vous un souhait à exprimer en direction des organisations syndicales ?

De fait, les organisations syndicales, notamment en se mobilisant pour les anniversaires de la Sécurité sociale, contribuent à une remise en perspective nécessaire ; elles rappellent cette « dette », la conquête qu'elle a représentée, les transformations sociales que nous lui devons. Peut-être devraient-elles davantage « faire l'éducation des intéressés dans le domaine social » comme les y invitait l'ordonnance fondatrice du 4 octobre 1945. **PROPOS**

RECUÉILLIS PAR GILBERTE MANDON

* Autrice de *La sécurité sociale, une institution de la démocratie* (Galimard, 2014) et co-autrice de *C'est une révolution que nous ferons. Pierre Laroque et la sécurité sociale* (Le bord de l'eau, 2019).